

Hors contrat et caractère propre.

Quand le hors contrat pousse l'Enseignement catholique à renforcer son caractère propre.

La religion a-t-elle déserté ces écoles privées qui accueillent des élèves aux origines très diverses ? La hiérarchie catholique leur demande aujourd'hui de renouer avec leur dimension religieuse.

Des messes en pointillé, des élèves qui ne fréquentent guère le « caté », des familles qui plébiscitent avant tout l'encadrement et l'absence de grève : l'enseignement catholique a-t-il perdu son âme ? Conscient de ces critiques, il entend aujourd'hui renouer avec ses valeurs. Tirailé entre son obligation légale de recevoir tout le monde, puisqu'il fonctionne avec des fonds publics, et sa vocation religieuse, il veut désormais affirmer sa spécificité dans une société de plus en plus déchristianisée. Premier effet de cette stratégie, un document intitulé « Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement » adopté par l'enseignement catholique va être envoyé dans les prochains jours à tous les établissements.

Cours d'anglais à l'école Saint-Benoît (à Moulins), établissement privé catholique d'enseignement scolaire de la congrégation Notre-Dame. Crédits photo : Richard DAMORET/REAL. L'enjeu est d'importance, tant l'enseignement catholique avec près de 2 millions d'élèves, soit 17 % de la population scolaire, offre une belle vitrine. L'augmentation régulière de ses effectifs en témoigne, alors que parallèlement les églises se vident. Les évêques de France s'intéressent donc de près à cette terre de mission. Ils planchent depuis des années sur le sujet, sans pour autant souscrire au jugement tranché de l'évêque d'Avignon, Mgr Cattenoz, pour qui « beaucoup d'écoles catholiques n'en portent que le nom » .
Accueillir athées, musulmans ou juifs

En grande partie financé par l'État, l'enseignement catholique se doit d'accueillir athées, musulmans ou juifs. L'affirmation de son caractère « propre » dépend surtout de la personnalité du chef d'établissement et de la population scolaire accueillie. Quoi de commun entre le lycée Stanislas à Paris, qui propose à ses élèves quatre messes par jour, et le collège Sainte-Geneviève de Meaux (Seine-et-Marne), où seuls quelques temps forts de l'année liturgique sont mis en valeur ? Dans beaucoup de collèges, la question religieuse stricto sensu se cantonne à des journées « bols de riz » qui remplacent le déjeuner pendant le carême pour aider à construire une école en Afrique et quelques animations à Noël et à Pâques. Des lycéens inscrits dans le privé expliquent : « C'est mieux fréquenté que dans le public et les profs sont plus attentifs. » L'aspect religieux « n'est pas très présent, mais on nous le propose ». Une offre qui rencontre peu de succès, puisque la proportion d'élèves participant aux cours de catéchèse ne cesse de baisser.

De nombreux responsables d'établissement sont pourtant attachés à l'image évangélique du « levain dans la pâte », une transmission discrète de la religion. D'autant qu'ils risqueraient de braquer certains parents. En effet, selon un sondage du Credoc, seules 14 % des familles envoient leurs enfants dans ces établissements pour des raisons religieuses. Ce sont avant tout l'encadrement (81 %), l'épanouissement de l'enfant (76 %) et la transmission de valeurs morales (67 %) qui déterminent leur choix. Respect de l'autre, enseignement de la rigueur, autorité, mais aussi tolérance et partage : « Les parents prennent et mélangent les valeurs laïques, religieuses. Il y a une grande confusion », considère Éric de Labarre.

Cette « confusion » exaspère une frange minoritaire mais active de responsables ecclésiastiques à l'image de Mgr Cattenoz et de parents d'élèves qui accusent l'enseignement catholique de « tiédeur ». Pour y remédier, ils ont ouvert une petite centaine d'établissements hors contrat, qui affichent fortement leur identité catholique et accueillent aujourd'hui 8 500 élèves. Anne Coffinier, fondatrice en 2004 de l'association Créer son école estime en effet que « demander à des professeurs non croyants de mettre en œuvre un projet catholique, ce n'est pas sincère » .

Ce phénomène marginal du « catho d'abord » inquiète cependant l'enseignement catholique sous contrat et l'incite à renforcer son identité. Pour Frédéric Gautier, directeur diocésain de l'enseignement catholique de Paris, il ne faut pas que l'éducation religieuse soit « réduite à la simple présence d'une aumônerie ». Le père Yannik Bonnet, auteur des Neuf

Fondamentaux de l'éducation, affirme que ce que dit l'Église catholique est parfois « bafoué par des professeurs qui contestent l'enseignement de l'Église sur des sujets comme la contraception, l'avortement, l'homosexualité » .

Davantage que ces cas extrêmes, c'est surtout la faible culture religieuse de certains enseignants qui inquiètent les responsables diocésains. Que dire, s'interroge l'un d'entre eux, à cette enseignante qui lui a demandé « si Jésus-Christ et Dieu sont des personnes différentes », ou à ce professeur de français qui « ne connaît pas la différence entre l'Assomption et l'Ascension ». Il est vrai qu'une partie des professeurs se tournent surtout vers le privé pour des raisons pratiques. À la différence du public, ils peuvent ainsi exercer dans la région où ils ont réussi leur concours, évitant ainsi d'être envoyés dans des établissements publics difficiles ou d'être éloignés de leur conjoint. Parmi eux, certains entendent que leur liberté de conscience, prévue par la loi, soit respectée s'ils ne veulent pas prendre part aux activités religieuses.

« Des temps spécifiques »

Ces critiques, très minoritaires selon eux, sont balayées par les responsables de l'enseignement catholique. Mais ils veulent prendre en main la formation et le recrutement de leurs enseignants en profitant de la réforme en cours sur le sujet. Cette rentrée, les universités catholiques viennent d'ouvrir sept masters liés aux « métiers de l'éducation et de la formation » où la question religieuse va davantage être prise en compte. Dans le texte envoyé ces jours-ci aux établissements catholiques, il est précisé que « la formation de tous les enseignants et des personnels d'éducation propose une formation à la prise en compte du fait religieux et aux principaux éléments de la culture chrétienne ».

À terme, il s'agit de proposer aux professeurs de participer à la catéchèse ou de s'engager sur des thèmes humanistes. Un enseignant en économie pourrait ainsi évoquer dans son cours l'encyclique sur le développement de Jean-Paul II. Une distinction est faite dans le texte de l'enseignement catholique entre l'enseignement du fait religieux qui « s'impose à tous » et la proposition de la foi qui doit être « renforcée ». Contrairement aux établissements publics où l'enseignement de la culture religieuse est traité de façon transversale dans plusieurs matières, chaque établissement « doit instituer des temps spécifiques », indique le document. Enfin, la réforme du recrutement prévoit l'entrée dans les jurys de concours de membres de l'enseignement privé. « Qui pourrait douter que cela préfigure une volonté de formatage des futurs enseignants du privé ? », interroge le petit Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés SNPEFP-CGT, qui s'inquiète d'un risque de « repli identitaire » et évoque des « pressions hiérarchiques ». Au diocèse de Paris, Frédéric Gautier répond qu'il « ne trouve pas anormal d'annoncer plus clairement la couleur au moment du recrutement. Dans le dialogue avec les maîtres, cela permet de mettre en avant le caractère propre de nos établissements ».

Les chefs d'établissement, eux, évoquent un texte « intéressant » mais « très délicat à mettre en œuvre ». C'est une petite révolution intérieure que l'enseignement catholique est décidé à mener.

» Les écoles catholiques veulent l'être davantage

{xtypo_info}Article paru dans Le Figaro du 30 septembre 2009{/xtypo_info}